Nations Unies S/PV.8359

Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8359e séance
Vendredi 21 septembre 2018, à 15 heures
New York

Président :	Mme Haley	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	Éthiopie	M. Adme
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	Mme Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	Mme Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Protection des civils en période de conflit armé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Protection des civils en période de conflit armé

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la Présidente du Conseil sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2018/18.

La séance est levée à 15 h 10.